

1. Les comportements et la morale du pèlerin pendant le hajj et la ‘umra

Le plus important pour le pèlerin (al-nāsik) dans son pèlerinage ou sa ‘umra est de vouer son acte **sincèrement à Allah**, en se préservant de l’ostentation et de la recherche de la réputation. Ainsi, il obtiendra la récompense de son pèlerinage et de sa ‘umra.

Le Prophète ﷺ a rapporté que : « Allah – exalté soit-Il – dit : *Je suis Celui qui se passe le plus des associés. Celui qui accomplit une œuvre en y associant autre que Moi, Je l’abandonne ainsi que son association (polythéisme).* »(Mouslim)

Il est rapporté dans sounan ibn Majah d’après Anas que le prophète ﷺ a dit pendant son pèlerinage : « Ô Allah ! (fais en) Un pèlerinage sans ostentation ni [recherche de] renommée. »

Le pèlerin doit également :

- S’efforcer de **connaître les règles du hajj (pèlerinage) et de la ‘umra**, afin d’accomplir ses rites avec clairvoyance, et il se procure un livre sur les rites du pèlerinage, et parmi les lives les plus profitables qu’il peut se procurer : le livre de l’imam Abdel Aziz ibn Abdillah ibn Baz, La Vérification et clarification de plusieurs points du pèlerinage et de la umra à la lumière du Quran et la sounnah. Il interroge les gens de science sur toute chose avant de la faire pour ne pas tomber dans l’erreur.
- Faire des efforts pour voyager en **bonne compagnie**, de laquelle il peut profiter au niveau de la science et du comportement car le Prophète ﷺ a dit : « *L'exemple du bon compagnon et du mauvais compagnon est comme celui du vendeur de musc et du forgeron : le premier t'offre du parfum ou tu lui achètes, ou bien tu profites de son parfum, tandis que l'autre brûle tes habits ou tu sens de lui une mauvaise odeur.* » (al-Boukhary, Mouslim)
- Prévoir suffisamment de moyens financiers pour ne pas dépendre des autres car le prophète ﷺ a dit : « *Celui qui cherche à éviter la sollicitation en sera protégé par Allah. Celui qui se contente de ce qu'il a sera rendu riche par Allah.* » (al-Boukhary, Mouslim)
- Adopter une **excellente moralité** et traiter les gens avec bienveillance et d’une bonne manière comme le prophète ﷺ a dit : « *Crains Allah où que tu sois (seul ou avec des gens). Fais suivre la mauvaise action par la bonne et voilà qu'elle l'efface et comporte toi bien avec les gens.* » (Tirmidhi). Il dit aussi : « *Que celui qui désire être épargné du feu et entrer au paradis, qu'il fasse en sorte que la mort lui vienne tout en ayant foi en Allah et au jour dernier, et qu'il se comporte avec les gens de la même façon qu'il aimeraient que l'on se comporte avec lui.* » (Mouslim)
- S’occuper par les invocations et le dhikr et la demande de pardon pour les péchés, et occuper son temps par ce qui sera de fin louable dans la vie d’ici bas et dans l’au-delà. Le prophète ﷺ a dit : « *Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier, dise du bien ou qu'il se taise.* » (Al Boukhary et Mouslim) il dit aussi : « *Deux bienfaits au sujet desquels sont trompés beaucoup de gens : la santé et le temps libre.* » (Al Boukhary)

- Éviter de causer du tort aux autres, que ce soit par la parole, par l'acte ou même par des odeurs désagréables (comme la fumée du tabac) comme le prophète ﷺ a dit : « *Le musulman est celui dont les musulmans sont à l'abri de sa langue et de sa main* » (Al Boukhary et Mouslim)
-

2. Le mérite du hajj et de la ‘umra

De nombreux hadiths rapportent la vertu du hajj et de la ‘umra :

1. Le Prophète ﷺ a dit : « *D'une 'umra à l'autre, il y a expiation de ce qui se trouve entre elles, et le hajj accompli correctement (hajj mabrûr) n'a d'autre récompense que le Paradis.* » (al-Boukhary, Mouslim)
2. Il a dit également : « *Alternez entre le hajj et la 'umra, car ils dissipent la pauvreté et les péchés comme le soufflet du forgeron enlève les impuretés du fer, de l'or et de l'argent. Et le hajj mabrûr n'a d'autre récompense que le Paradis.* » (al-Tirmidhī, al-Nasā'ī, Ibn Khuzayma)
3. 'Ā'isha (raḍiyya Allāhu 'anhā) dit : « Ô Messager d'Allah ! Nous voyons que le jihad est la meilleure des œuvres, ne devons-nous pas participer au jihad ? »
Le Prophète ﷺ répondit : « Le meilleur jihad pour vous est un hajj mabrûr. » (al-Boukhary)
4. Le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui accomplit le hajj pour Allah, sans avoir de rapports intimes et sans commettre de désobéissance ni de perversité, reviendra pur comme au jour où sa mère l'a enfanté.* » (al-Boukhary, Mouslim)
5. Le Prophète ﷺ a dit : « *Ne sais-tu pas ô 'Amr que l'Islam efface ce qui le précède, que la hijra efface ce qui la précède et que le hajj efface ce qui le précède ?* » (Mouslim)

Ainsi, le hajj et la ‘umra sont des **occasions d'effacement des péchés, d'élévation spirituelle et d'entrée au Paradis** pour celui qui les accomplit sincèrement et conformément à la Sunna.

3. La visite de la mosquée du Prophète ﷺ

Il est recommandé au pèlerin qui se rend au hajj ou à la ‘umra de visiter également la mosquée du Prophète ﷺ à Médine, car elle est une des **trois mosquées où il est permis d’entreprendre un voyage religieux**.

Le Prophète ﷺ a dit :

« *On ne doit entreprendre un voyage [dans l'intention de rechercher une récompense particulière] qu'en direction de trois mosquées : la Mosquée sacrée [à La Mecque], ma mosquée [à Médine] et la Mosquée al-Aqṣā [à Jérusalem].* » (al-Boukhary, Mouslim)

Les mérites de la mosquée du Prophète ﷺ :

- La prière y vaut **mille prières** faites ailleurs, sauf dans la Mosquée sacrée de La Mecque, comme le prophète a dit : « *Une prière dans ma mosquée-ci est meilleure que mille prières dans une autre mosquée sauf la Mosquée Sacrée.* » (Rapporté par Al Boukhary et Mouslim).
- Il est recommandé de prier dans le **Rawḍa al-Mubāraka** (l'espace entre la maison du Prophète ﷺ et son minbar), dont le Prophète ﷺ a dit : « *Ce qui est entre ma maison et mon minbar est un jardin parmi les jardins du Paradis.* » (al-Boukhary, Muslim)
- Le musulman fait en plus de la prière dans la mosquée prophétique, ce qui est légiféré comme vistes, telle que la prière dans la mosquée de Quba et visiter la tombe du prophète ﷺ et de ses deux compagnons, visiter le cimetière de Al baqi' et visiter les martyrs de Ouhoud.

4. Les mérites de la ville de Médine

- Médine est une ville bénie, aimée du Prophète ﷺ, qui a invoqué Allah pour qu'elle soit doublement bénie par rapport à La Mecque. Le Messager d'Allah ﷺ a fait des invocations pour Médine et ses habitants, Il a dit : « Ô Allah ! Mets la bénédiction dans nos fruits ! Mets la bénédiction dans notre ville ! Mets la bénédiction dans notre Sa' ! Mets la bénédiction dans notre Moud ! Ô Allah ! Ibrahim est certes Ton serviteur, Ton ami privilégié et Ton prophète, et je suis aussi Ton serviteur et Ton prophète ! Lui, il t'a invoqué pour La Mecque, et moi, je t'invoque pour Médine de la même chose qu'il t'a invoqué pour La Mecque avec son équivalent. » (Rapporté par Mouslim). Il a aussi dit ﷺ : « Ô Allah ! Fais-nous aimer Médine comme nous aimons la Mecque ou plus encore. » (Rapporté par Al Boukhary).
- Elle est protégée de la peste et de l'Antéchrist (Dajjâl) qui ne pourra y entrer comme le prophète a dit ﷺ : « Des anges se tiennent à chaque entrée de Médine empêchant la peste et l'Antéchrist d'y entrer. » (Rapporté par Al Boukhary et Mouslim).
- Elle est un lieu sacré où la prière et les bonnes œuvres sont multipliées comme le prophète a dit ﷺ : « Médine est sacrée entre 'Ayr et Thawr. »
- La foi se réfugie à Médine comme le prophète a dit ; « La foi se réfugiera à Médine comme le serpent se réfugie dans son trou. » (Al Boukhary et Mouslim).
- Le Prophète ﷺ a promis l'intercession et la récompense à ceux qui endurent ses difficultés et restent patients à Médine jusqu'à y mourir, comme il le dit : « Quiconque peut mourir à Médine qu'il le fasse, car j'intercèderai pour celui qui y meurt. » (Rapporté par Ahmed) .

Les règles de résidence à Médine :

- Celui qui y vit doit respecter son caractère sacré : ne pas y commettre d'innovations, de désobéissances ou de troubles comme le prophète a dit : « Médine est sacrée entre 'Ayr et Thawr. Quiconque y amène une innovation, ou abrite un innovateur, aura sur lui la malédiction d'Allah, des anges et du monde entier. Il ne sera accepté de lui ni acte obligatoire ni acte recommandé le Jour de la Résurrection. » (Rapporté par Al Boukhary et Mouslim).
- Il est recommandé d'y résider avec patience, même face aux épreuves ou aux conditions difficiles. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Nul parmi ma communauté ne supporte avec patience les difficultés et les rigueurs de Médine sans que je ne sois pour lui un intercesseur le Jour de la Résurrection, ou un témoin en sa faveur. » (Mouslim)
- Habiter Médine avec amour et respect rapproche du Prophète ﷺ et fait partie des moyens d'obtenir son intercession.

Les règles de la visite de Médine :

- L'intention de la visite doit être centrée sur la mosquée prophétique (*Al-Masjid An-Nabawî*), dont une seule prière équivaut à mille prières ailleurs (sauf à la Kaaba).
- Après la prière, il est recommandé de saluer le Prophète ﷺ, ainsi que ses deux compagnons Abû Bakr et ‘Umar رضي الله عنهم.
- Le visiteur doit observer le respect, éviter les excès (comme demander directement au Prophète au lieu de demander à Allah), et faire preuve de dignité.
- Il est aussi conseillé de visiter des lieux bénis comme la mosquée de Qubâ’, le mont Uhud (où reposent les martyrs).

Les avertissements :

- Interdiction d'innover dans la religion en rapport avec Médine ou le tombeau prophétique.
- Défense de se comporter de manière irrespectueuse dans la mosquée ou autour de la tombe comme Allah dit : إِنَّ الَّذِينَ يَعْصُونَ أَصْوَاتَهُمْ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ أُولَئِكَ الَّذِينَ { } أَمْتَحَنَ اللَّهُ فُلُونَهُمْ لِتَشْفُوِي إِنَّهُمْ مَغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ عَظِيمٌ **Ceux qui auprès du Messager d'Allah baissent leurs voix sont ceux dont Allah a éprouvé les coeurs pour la piété. Ils auront un pardon et une énorme récompense.**
- Mise en garde contre l'exagération dans la vénération qui peut mener à des pratiques contraires à l'islam authentique.
- Interdiction de causer du tort aux visiteurs et habitants de Médine, comme le prophète a dit ﷺ : « Personne ne cherchera à duper les habitants de Médine sans que sa ruse fonde comme fond le sel dans l'eau. » (Rapporté par Al Boukhary). Dans la version de Mouslim : « Quiconque veut du mal aux gens de cette ville (c'est-à-dire Médine) Allah le fera fondre comme le sel fond dans l'eau. » (Rapporté par Mouslim).

Écrit par Aboul Boukhary Yadaly, résumé et tiré des livres du sheikh Abdel mohsin ibn Hamad Al Abbad حفظه الله تعالى،



UMRATY
OMRA ET HAJJ



UMRATYAGENCE



UMRATYAGENCE



UMRATYAGENCE



UMRATYAGENCE

RETRouvez-nous également sur notre site web !

[HTTPS://UMRATYAGENCE.FR/](https://umratyagence.fr/)



UMRATY VOYAGES